



TEXTE ADOPTE n° 644
« Petite loi »

ASSEMBLEE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

DOUZIEME LEGISLATURE

SESSION ORDINAIRE DE 2006-2007

21 décembre 2006

PROJET DE LOI

*autorisant l'adhésion à la convention internationale
sur le contrôle des systèmes antisalissure nuisibles
sur les navires (ensemble quatre annexes et deux appendices),
adoptée à Londres le 5 octobre 2001.*

(Texte définitif)

*L'Assemblée nationale a adopté, sans modification, le
projet de loi, adopté par le Sénat en première lecture, dont la
teneur suit :*

Voir les numéros :

Sénat : 156, 297 et T.A. 95 (2005-2006).

Assemblée nationale : 3086 et 3512.

Article unique

Est autorisée l'adhésion à la convention internationale sur le contrôle des systèmes antisalissure nuisibles sur les navires (ensemble quatre annexes et deux appendices), adoptée à Londres le 5 octobre 2001, et dont le texte est annexé à la présente loi ⁽¹⁾.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 21 décembre 2006.

Le Président,
Signé : JEAN-LOUIS DEBRÉ

(1) Nota : voir le document annexé au projet de loi n° 3086.